



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030079

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 29/12/2025 11H10 C:026201 I:38356
V/REF : #3703
V/Email reçu le Lundi 29/12/2025 a 11H10

SDC '1228 Capitaine Julien'
C/O AIN HABITAT
7 RUE DE LA GRENOUILLIERE
01000 BOURG EN BRESSE

IMMEUBLE : CAPITAINE JULIEN
1228 RUE DU CAPITAINE JULIEN
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 02 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N1228 RUE DU CAPITAINE JULIEN - LOGEMENT N1 DE MME ESNABI AU RDC
TEL *07 81330347*

MOTIF : INTERVENIR POUR LE DEBOUCHAGE DE L'EVACUATION WC

Donneur d'ordre : Mr G LAZCANO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 29/12 A 16H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME ESNABI AU RDC
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION A PARTIR DU TABOURET A L'ARRIERE DE LA
MAISON
- MAUVAISE CONCEPTION DU TABOURET EXTERIEUR
- OBSTRUE AU NIVEAU DU TABOURET
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LGESTION Email envoyé le 29/12/25 a 17H17 Mme A. DARD

PREVOIR L'INTERVENTION D'UN CONTRE MAITRE PLOMBIER AFIN CONFIRMER LE
DIAGNOSTIC
- DE REPRISE DU FOND DE TABOURET OU/ET L'AGRENDIR

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage
de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'apres plusieurs



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030079

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12		29,12
1,50	H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.le 29/12	1	170,03		255,04
1,50	H(s)2ème personnel le 29/12	1	62,01		93,01
TOTAL H.T.					377,17
T.V.A. a 10,00%					37,71
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>414,88</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



N° 3703

COOPERATIVE HLM AIN HABITAT
7 Rue de la Grenouillère
01000 BOURG EN BRESSE

ORDRE DE SERVICE
du 29/12/2025

SERVIMO BOURGOGNE

550 Route de Ternant
01570 FEILLENS

Lieu d'intervention

MME Jasmina ESNABI
1228 Rue du Capitaine Julien
69140 RILLIEUX LA PAPE
Fixe : 07.81.33.03.47
Responsable du bâtiment : RAFFOURT Emilie 04.74.22.96.82
Etage : *RDC Logement : 1

Merci d'intervenir pour réaliser les prestations suivantes :

debouchage evacuation WC

Demande de travaux établie par

LAZCANO Guillaume
Tél : 04-74-22-96-30
Mail : guillaume.lazcano@ainhabitat.fr

Le 29/12/2025

Signature du responsable



ATTESTATION SIMPLIFIEE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) : **Ain Habitat**

Nom : 7 rue de la Grenouillère - 01000 Bourg en Bresse

Adresse :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : **1228 Rue du Capitaine Julien 69140 RILLIEUX LA PAPE**

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cocher les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexacts de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

N° commande : 3703

Fait à Bourg en bresse, le 29/12/2025.

Le responsable patrimoine

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.